

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016

### NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13  
de présents : 12  
de votants : 13

### CONVOCATION DU 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 19 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

**Etait absent et excusé** : Mme SOULARD Marie-Françoise a donné pouvoir à M. MAUPU Jacques.

**Secrétaire de séance** : M. PINGET Michel.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 19 Septembre 2016.
2. Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Travaux supplémentaires à l'Ecole Primaire :
  1. Avenants n°1 et 2 au lot n°8 (faux plafonds)
  2. Avenant n°1 au lot n°10 (peintures)
  3. Avenant n°1 au lot n°9 (revêtements de sol)
  4. Avenant n°2 au lot n°2 (couverture)
  5. Avenant n°1 aux lots n°3 et 5 (menuiseries)
4. Programme d'aménagement d'entrées de propriétés / Attribution du marché.
5. Réhabilitation de 4 mares communales :
  - Approbation du marché de travaux
  - Demande de subvention auprès du Conseil Régional du Centre.
6. Projet de renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau / Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.
7. Aménagement Foncier / cession par soulte de terrains communaux.
8. Demande de versement du Fonds de Péréquation départemental pour 2016.
9. Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (CNRACL) pour la réalisation du document unique.
10. Questions diverses.

---

Compte rendu du conseil municipal du 19 Septembre 2016 :  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

---

## Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes entre Beauce et Perche:

### SIRTOM :

La distribution des bacs ordures ménagères est achevée sur Chuisnes. Des ajustements seront faits, notamment pour tenir compte du nombre de personnes dans chaque foyer. La distribution des bacs pour les professionnels sera faite fin décembre et début janvier.

### SEIPC :

Compte-rendu du Comité Syndical du 13/10/2016 : la dissolution du syndicat est prévue pour le 31 décembre 2016. Une Société d'Economie Mixte qui regroupe Chartres Métropole et la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours de création.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : (Réunions du 26/09 et du 17/10)

- Création de la SEM qui aura pour objet la fourniture et la distribution d'électricité et de gaz, et l'éclairage public. Le personnel du SEIPC sera repris dans la nouvelle structure. La communauté de communes sera représentée au Conseil d'Administration par Messieurs SCHMIT, BUISSON, TARANNE, JAULNEAU, et Madame DE LA RAUDIÈRE.
- Lancement de l'étude Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La phase PADD (programme d'aménagement et de développement durable) est en cours et devra s'achever fin mars 2017.

---

## **AMENAGEMENT, 2 PLACE DE L'EGLISE, DE 2 CLASSES PRIMAIRES, D'UNE SALLE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR / AVENANTS N°2 AU LOT N°2, N°1 ET 2 AU LOT N°8, N°1 AU LOT N°9 ET N°1 AU LOT N°10.**

### **Délibération n° 60-2016**

Le Maire expose :

Par délibération n°32-2016 en date du 12 Mai 2016, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement de 2 classes primaires au 2, place de l'Eglise.

En cours de chantier, il est apparu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires soit pour respecter les normes de construction, soit pour assurer la meilleure utilisation possible de l'équipement pour l'activité scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Accepte les avenants suivants :

- **Avenant n°2 au lot n°2** (couverture, charpente), confié à l'entreprise LEROY VINCENT, pour un montant HT de 1 375,11 € soit 1 650,13 € TTC, ce qui porte ce marché à 46 813,30 € HT soit 56 175,96 € TTC (objet : traitement d'une partie de la charpente du bâtiment).
- **Avenant n°1 et n°2 au lot n°8** (faux-plafonds), confié à l'entreprise FIGERE, pour un montant HT de 1 090 € soit 1 308 € TTC (avenant n°1, objet : fourniture et pose de laine de verre au-dessus des faux-plafonds), et de 2 010 € HT soit 2 412 € TTC (avenant n°2, objet : aménagement de placards), ce qui porte ce marché à 7 528 € HT soit 9 033,60 € TTC.

- **Avenant n°1 au lot n°9** (revêtement de sols), confié à l'entreprise CERETTI, pour un montant HT de 294,80 € soit 353,76 € TTC (objet : fourniture et pose de faïence supplémentaire), ce qui porte ce marché à 6 476,80 € HT soit 7 772,16 € TTC.
- **Avenant n°1 au lot n°10** (peintures), confié à l'entreprise PARIS, pour un montant HT de 627,08 € soit 752,50 € TTC (objet : toile de verre et peinture dans la classe 1), ce qui porte ce marché à 6 817,97 € HT soit 8 151,57 € TTC.

Le marché global, incluant l'option « couverture », d'un montant initial de 152 959,37 € HT, modifié par la délibération n°54-2016 portant le marché à 176 577,25 € HT, est ainsi porté avec les présents avenants à 181 974,24 € HT soit 218 369,09 € TTC.

- Autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

---

## **AMENAGEMENT DE TROTTOIRS (ENTREES DE PROPRIETES) / ATTRIBUTION DU MARCHE.**

### **Délibération n° 62-2016**

Le Maire expose :

Par délibération n°08-2016 en date du 27/01/2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de trottoirs au niveau des accès riverains dans diverses rues (voie de la Liberté, Montéglise, rues du Prieuré, du Glanier, des Pommiers, et Chemin de la Terrière) et obtenu le concours du Conseil Départemental dans le cadre du FDAIC 2016.

Après consultation, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par la société EIFFAGE ROUTE, pour un montant HT de 21 940 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux d'aménagement de trottoirs (entrées de propriétés) dans diverses rues à la société EIFFAGE ROUTE, Etablissement Eure-et-Loir, 18 rue du Président Kennedy BP 70074 – 28112 LUCE Cedex, pour un montant total HT de 21 940 € soit 26 328 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la société EIFFAGE ROUTE.

---

## **REHABILITATION DE QUATRE MARES COMMUNALES / APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

### **Délibération n° 63-2016**

Le Maire expose :

Suite à la délibération n°07-2015 du 27 janvier 2015 approuvant la réhabilitation de quatre mares communales, une consultation a été engagée auprès d'entreprises spécialisées, sur la base du rapport établi par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre.

Il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par l'entreprise Thomas COURTIES pour un montant HT de 25 167,71 € correspondant à la réhabilitation des mares de la Closure, des Châtelets, de la Mairie et de Chailleau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux de réhabilitation de 4 mares communales à l'entreprise Thomas COURTIES, 4 rue Jean Jaurès, 28600 LUISANT pour un montant total HT de 25 167,71 € soit 30 201,25 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

**REHABILITATION DE QUATRE MARES COMMUNALES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DES PAYS DE COMBRAY ET COURVILLOIS.**

**Délibération n° 64-2016**

Le Maire expose :

Par délibération n°07-2015 en date du 27 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation de 4 mares communales.

Dans le prolongement de cette décision, le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre a établi un état des lieux des 6 mares communales qui a abouti à un programme de travaux sur 4 d'entre elles (mares de la Mairie, de Chailleau, de la Closure et des Châtelets).

Ce projet a été identifié et retenu dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale conclu en Octobre 2015 entre le Conseil Régional du Centre-Val de Loire et les pays de Combray et Courvillois, au titre des Actions transversales pour une stratégie régionale en faveur de la biodiversité (action 31 : trame verte et bleue).

Le montant total du projet s'élève à 25 167,71 € HT. Il est susceptible de recevoir une aide de la Région à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre Val-de Loire une subvention de 20 134,17 € représentant 80 % d'une dépense de 25 167,71 € HT soit 30 201,25 € TTC, pour le financement de la réhabilitation de quatre mares communales, dans le cadre du Contrat Régional de la Solidarité Territoriale avec les Pays de Combray et Courvillois.
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LES HAMEAUX DE LA BUTTE ET DE CHAILLEAU / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR.**

**Délibération n° 66-2016**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation et du renforcement des réseaux d'eau potable de la commune, il y a lieu de prévoir une tranche de travaux sur le secteur « hameaux » du réseau.

D'après les conclusions de l'étude diagnostique du réseau qui a été conduite en 2014 et 2015, une des priorités serait le renforcement du réseau entre la Butte et Chailleau.

Les travaux concerneraient :

- Un renforcement du réseau, sur 1 860 mètres, en PEHD de diamètre 100 mm.

Le coût global de ces travaux, honoraires inclus, est estimé à 260 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de renforcement du réseau d'eau potable entre les hameaux de la Butte et de Chailleau.

➤ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 260 000 € HT soit 312 000 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental	20 000 €
- Subvention Etat – DETR	20 000 €
- Emprunt	200 000 €
- Autofinancement	72 000 €

Total TTC 312 000 €

---

**AMENAGEMENT FONCIER / CESSION PAR SOULTE DE TERRAINS  
COMMUNAUX.**

**Délibération n° 67-2016**

Le Maire expose :

Suite à l'aménagement foncier, il y a lieu de régulariser, dans le cadre de sessions par soulte, la vente de très petites parcelles communales ou de petites sections de chemins communaux au profit de propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente :

- D'une parcelle communale, cadastrée YM 26, de 2 ares 71 ca, au profit de M. et Mme GUILLEMET, 1 rue des Trois Vallées à Chuisnes, moyennant le prix de 271 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée ZZ 8, de 6 ares 56 ca, au profit de Mme PORC, Ecuray à Chuisnes, moyennant le prix de 656 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée YA, de 2 ares 75 ca, au profit de Mme PASTRE Carole, La Pommeraye à Chuisnes, moyennant le prix de 275 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée ZW 25, de 1 are 41 ca, au profit de M. et Mme GAUTIER, 1 rue des Perruches à Chuisnes, moyennant le prix de 141 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée YL 30, de 2 ares 89 ca, au profit de M. et Mme HOUY, 1 rue des Saules à Chuisnes, moyennant le prix de 289 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée YR 12 (en partie), de 26 ares 32 ca, au profit de M. FRANCIS André, La Culotte à Landelles, moyennant le prix de 1 500 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée YR 12 (en partie), de 26 ares 32 ca, au profit de M. GOUIN Jean-Yves, 21 rue de Masselin à Courville, moyennant le prix de 1 500 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée ZX, de 8 ares 10 ca, au profit de M. DUNEAU Yannick, Chailleau à Chuisnes, moyennant le prix de 462 €.
- 
- D'une parcelle communale, cadastrée ZX, de 3 ares 19 ca, au profit de Mme POLCHETTI Vincenza, 2 rue des Perruches à Chuisnes, moyennant le prix de 319 €.
- D'une parcelle communale, cadastrée ZW, de 4 ares 37 ca, au profit de Mme RENARD Michelle et Mme HOUDY Monique, 15 rue des Perruches à Chuisnes, moyennant le prix de 250 €.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ces cessions.

---

En marge du remembrement, et à la charge de la commune, les travaux suivants ont été réalisés par l'entreprise JAVAULT :

- Sur le chemin rural n°41, la réfection du busage qui prolonge la vallée de Barizeau pour 2 370 € HT.
- Création de 2 refuges sur la route de la Tuilerie pour faciliter le croisement des véhicules pour 760 € HT.

---

## FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION AU TITRE DE L'ANNEE 2016.

### **Délibération n° 68-2016**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Fonds Départemental de Péréquation, pour les investissements réalisés à ce jour, peut être sollicité.

- Vu l'état des dépenses d'investissements partiellement ou non subventionnées pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter, le versement au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2016.

---

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL) DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE.

### **Délibération n° 69-2016**

Le Maire expose :

Tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels (EVRP).

La commune a lancé la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CdG28). Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé DOCUMENT UNIQUE.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP). Le FNP a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisées sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention auprès du FNP de la CRNACL,
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

---

## DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

### **Délibération n° 70-2016**

Le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Anthony FIAT.

Madame Céline LECACHEUR est candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Céline LECACHEUR correspondante défense.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

### ➤ Aménagement de sécurité en traverse des Châtelets :

Suite aux travaux réalisés par le Conseil Départemental, des modifications ont été apportées, en lien avec les services routiers du Département, pour maintenir l'accès des poids lourds et engins agricoles au parking du restaurant.

Par ailleurs, le Maire a contacté les services de la DDT pour envisager la pose d'un radar fixe aux Châtelets afin d'obtenir le respect de la vitesse maximale à 70 km/h.

Après un échange au sein du Conseil Municipal, il est décidé qu'une position sera retenue lors du prochain conseil.

### ➤ Programme des travaux 2017 :

Les chantiers suivants sont envisagés par le Conseil Municipal :

- Réfection de la toiture du clocher de l'Eglise.
- Réfection de la toiture de l'école maternelle.
- Renforcement du réseau d'eau potable entre la Butte et Chailleau.
- Enfouissement des réseaux rues de l'Alouette et de la Forge.
- Travaux de voirie (Bétaincourt, rue de l'Alouette, et Beauchêne).
- Aménagement d'une aire de jeux.

Des chiffrages de ces projets seront réalisés en vue de déposer des dossiers de demandes de subventions en janvier 2017.

➤ Mme MENAGER informe le conseil que le repas du 11 novembre sera préparé par le restaurant « le Villageois » de Favières et que l'animation musicale sera assurée par Patrick LAVILLE.

➤ L'arbre de Noël aura lieu le 10 Décembre. « Chuisnes en Fêtes » assurera l'animation et un marché de Noël sera proposé par l'APE « Les P'tits Loups » les 10 et 11 Décembre. La distribution des jouets aura lieu le samedi à 16h30.

➤ Demande de réservation d'un emplacement au cimetière pour recevoir des cavurnes. Accord du Conseil Municipal. L'emplacement sera à définir.

➤ Mme BERTHELOT signale des vitesses excessives rue Jean Moulin.

➤ Le Conseil Municipal prend connaissance des points évoqués lors du Conseil d'Ecole du 18/10.

➤ Salle polyvalente : pour tenir compte de l'emploi du temps de Mme HERMELINE, en charge du ménage et des contrats de location, le Conseil Municipal décide que la remise des clés se fera le vendredi à 18h30 et qu'à partir du 01/01/2017, la salle ne pourra plus être utilisée le vendredi après-midi par les scolaires.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 19 Octobre 2016

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,